



Plus de moyens aux salariés pour construire leur parcours professionnel

Travailler chez SNCF, c'est bénéficier des possibilités de parcours professionnels qu'offre un grand Groupe, riche de 150 métiers, permettant tout au long de la carrière de changer de poste, de métier, de société. Un accord, signé le 19 novembre 2024 par les organisations syndicales, donne de nouveaux droits permettant à chaque salarié de construire une carrière qui répond à ses aspirations. Il comprend en particulier :

Un socle de règles communes



Des aides financières pour aider à la reconversion des salariés



Des mesures pour faciliter la mobilité interne



Des informations pour aider les salariés à choisir leur parcours professionnel



Un accompagnement humain et personnalisé



L'objectif de cet accord est d'offrir un cadre commun aux sociétés pour assurer la fluidité et l'équité des parcours professionnels des salariés et pour faciliter leur accès à la formation et leur mobilité interne, quels que soient leurs métiers.



Un nouveau service pour faciliter l'accès aux droits et aux avantages

Afin de faciliter l'accès aux services et la connaissance des avantages pour ses salariés, SNCF a mis en place en novembre 2024 un nouveau service « Mes avantages sociaux » pour trouver rapidement et simplement des informations concrètes et des contacts utiles.

La diversité des avantages proposés permet d'accompagner les moments clés de la vie personnelle ou professionnelle, selon les besoins :

- Aides à la parentalité,
- Aides sociales,
- Offres de logement, de la location à l'accession à la propriété,
- Prestations de santé et prévoyance,
- Avantages liés aux déplacements,
- Dispositifs d'écoute spécifiques (soutien psychologique, alerte éthique, etc.)
- Opportunités de parcours professionnel,
- Compte épargne temps.

